

Proposition #6

RÉPONDRE AUX ENJEUX ET PERSPECTIVES DE L'EHPAD



Fiche 6d

**ASSURER L'ADÉQUATION ENTRE LES NORMES IMPOSÉES ET LES MOYENS MIS À DISPOSITION DES EHPAD POUR LES METTRE EN ŒUVRE**



**Exposé de la PROBLÉMATIQUE**

- Un des droits fondamentaux de tout usager d'établissement ou service sanitaire et médico-social : exercer ses droits en toute **sécurité**. Ainsi, une accumulation de normes et obligations à destination de ces structures s'est développée ces dernières années afin de rendre effectif l'exercice de ce droit.
- Les gestionnaires d'EHPAD disposent d'une obligation de moyens et non de résultats vis-à-vis des personnes qu'ils accueillent. Pour ce faire, les nombreuses obligations légales et réglementaires imposées aux gestionnaires, pour sécuriser leur prise en charge, **déshumanise leurs rapports avec le résident**.
- L'ensemble des nouvelles normes et obligations qui s'imposent aux gestionnaires d'EHPAD ne sont pas accompagnées des **moyens financiers** leur permettant de les mettre en place. Cette situation se traduit par :
  - Un personnel sous pression = climat social qui se détériore
  - La diminution du temps de présence du personnel auprès des personnes hébergées,
  - L'accroissement des déficits financiers.....
- Les normes positionnent en permanence les directeurs dans une posture de soumission voir de crainte vis-à-vis des autorités de contrôle. Elles ne sont pas toujours appliquées pour leur intérêt mais par crainte de sanctions.



**SOLUTIONS**  
proposées par la FEHAP

- Suivre les recommandations du rapport de la commission « Normes et Moyens » de la CNSA rédigé en 2015 et notamment les résolutions prises par la CNSA à l'issue de ce rapport.
- Pouvoir rendre l'application de certaines normes, jugées non pertinentes pour tous les types de structures, facultatives, voire différencier leur application selon les spécificités du territoire et/ou de l'établissement, afin d'éviter le cumul de normes.
- Lever les freins financiers à la mise en place de certaines normes par la délégation de financements complémentaires aux établissements (évaluations externes, formations du personnel, dispositions du plan Vigipirate, accessibilité...).
- Alléger le poids du formalisme des normes et obligations qui n'ont pas de lien direct avec la qualité d'accompagnement des personnes hébergées.



**LES FACTEURS-CLÉS**  
du succès

- Mettre en adéquation le poids des normes avec les moyens financiers mis à la disposition des EHPAD pour les obligations dont le rapport coût-bénéfice est jugé le plus favorable.
- S'assurer de l'utilité de chaque norme et obligation vis-à-vis du public accueilli en EHPAD et rationaliser les obligations administratives.